



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021



DEL 2021.03.10/38

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Institution et vie politique

Objet :

Représentation de la Ville au Conseil d'Administration du SICTIAM

Etaient présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Convocation :

Date :

04 mars 2021

Affichage :

04 mars 2021

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 32

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN

Absent :

Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Rapporteur

M. Richard NUSSBAUM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L2121-33 et L L2121-21 ;

VU les statuts du Syndicat d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée ;

CONSIDERANT l'action du SICTIAM en faveur de l'amélioration du service public et de l'accélération de l'administration électronique ;

CONSIDERANT la nécessité de permettre la représentation de la Ville de Briançon au sein du Conseil d'administration du SICTIAM ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

• De désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du SICTIAM comme suit :

Titulaire : M. Renaud PONS

Suppléante : Mme Marie SOUBRANE

• D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.03.10/38

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021

Le Maire
Arnaud MURGIA